

NOTE DE SERVICE N° 149 /20/PAC/DG/DPSOI/DRH/SSASP

PORTANT SUSPENSION DES MISSIONS DANS LE CADRE DE LA PREVENTION CONTRE LE CORONAVIRUS AU PORT AUTONOME DE COTONOU

Dans le cadre du respect des mesures de prévention contre le Coronavirus, il est porté à l'attention du personnel du Port Autonome de Cotonou que **toutes les missions à l'extérieur du Bénin sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.**

Par ailleurs, il est recommandé à tous les **agents du PAC et aux membres de leurs familles d'éviter tout voyage** sauf cas d'extrême nécessité.

Aussi, **tout agent ayant séjourné dans un pays à risque** (touché par le Coronavirus), ou dont un **ayant-droit a séjourné dans un pays à risque**, est tenu, conformément aux dispositions en vigueur au Bénin, de **respecter l'auto-isolement et la mise en quarantaine pendant quatorze (14) jours.**

En tout état de cause, en cas de **voyage sans autorisation**, l'**auto-isolement est à la charge de l'intéressé et son salaire suspendu** sur la période.

Enfin, **au cas où un agent du PAC s'abstiendrait de déclarer un voyage** dans un pays à risque et reprendrait le travail sans auto-isolement, mettant ainsi en danger la vie de ses collègues, **il sera traduit en Conseil de discipline pour faute lourde.**

En définitive, la Direction Générale du PAC invite tout le personnel au respect strict des mesures préventives suivantes pour réduire le risque d'infection sur la plateforme portuaire :

- **Eviter les poignées de mains et les accolades ;**
- **se laver les mains** de façon régulière à l'eau et au savon ou à l'aide de gel hydro alcoolique ;
- **se couvrir la bouche et le nez** avec un mouchoir ou avec le creux du coude avant de tousser ou d'éternuer ;
- **En cas de fièvre, toux et difficultés respiratoires, consulter un médecin.**

COTONOU, LE 17 mars 2020

DIRECTEUR GENERAL,

 LE DIRECTEUR GENERAL
 Albert THYS.-


AMPLIATIONS

DG	1	DPSOI	1	DCAIT	1
DRH	1	DFC	1	DCM	1
DT	1	DC	1	DSI	1
DEPART	2	SYND	1	DCMP	1
DAJC	1	ARCH	1		